

PUBLICATIONS

AVIS AUX HABITANTS DE LA RUE DES VOSGES ET DU SQUARE CAMILLE ORRY

Pour permettre l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage public, la circulation sera temporairement réglementée sur la rue des Vosges et le Square Camille Orry du **lundi 14 novembre 2016 jusqu'à la fin des travaux**. Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier : **route barrée sauf riverains, défense de stationner, interdiction de dépasser dans les deux sens de circulation, vitesse limitée à 30km/h**. L'accès au cabinet médical du Square Camille Orry et le stationnement à proximité seront possibles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE DAMBACH-LA-VILLE

Vous êtes actuellement propriétaire foncier de plus d'un hectare dans le périmètre de l'Association Foncière de Remembrement de Dambach-la-Ville. A ce titre, vous êtes convié à l'Assemblée Générale des propriétaires qui se tiendra **le lundi 12 décembre 2016 à 19 h 30 au 1^{er} étage de la LAUBE à Dambach-la-Ville**

*Les propriétaires n'atteignant pas individuellement le seuil de 1 hectare peuvent se réunir pour se faire représenter à l'assemblée par un ou plusieurs d'entre eux à raison d'un représentant par tranche de 1 hectare.

1) La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu **lundi 05 décembre 2016**, à 19h, dans la salle de la Mairie.

2) Inscription sur les listes électorales : Afin de pouvoir voter lors des scrutins de 2017, les citoyens non encore inscrits sur les listes électorales sont invités à se rendre en mairie, muni de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent, afin de compléter le formulaire d'inscription et ce **avant le samedi 31 décembre 2016 de 8h à 10h**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés dans la commune.

3) SMICTOM – Rattrapage de collecte du bac gris : En raison du jour férié du lundi 26 décembre 2016, les bacs gris (déchets compostables et non recyclables) seront collectés le **samedi 24 décembre 2016**. Début de collecte 4H45.

4) Assistante sociale : Prochaine permanence : mercredi 21 décembre, de 9h30 à 11h au rez-de-chaussée de la mairie.

5) Dates des battues de chasse : Forêt de montagne (Ouest vers Saint-Pierre-Bois/Thanvillé et Sud vers Dieffenthal/Scherwiller) : 17/18 décembre 2016 et 07/08 janvier, 28/29 janvier 2017 - Forêt de plaine (Nord vers Blienschwiller/Epfig et Est vers Epfig/Ebersheim) : 17/18 décembre 2016 et 7/8 janvier, 21/22 janvier et 28/29 janvier 2017. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : <http://www.vigilance-chasse.fr/>

6) Des branchages de sapin pour décorations de Noël seront mis à la disposition des Dambachois(es) dans la cour de l'atelier communal – route de Blienschwiller le mercredi 07 décembre de 13h à 17h.

7) Sur la D203, du PR5+0131 au PR7 +0185 sur les bans communaux de Dambach-la-Ville et Blienschwiller la circulation est interdite dans les deux sens du 02 novembre au 02 décembre 2016. Une déviation sera mise en place et empruntera les D253 et D35 via les communes de Nothalten et Itterswiller.

ASSOCIATIONS

1) Atelier « Cuisine équilibrée en toute convivialité » : Séance collective cuisine/pâtisserie du **mardi 06 décembre 2016**. Magret de canard séché (fait maison), « salade landaise ». Dessert présenté par Jeannine. Inscription au plus tard 3 jours avant la séance auprès de Mme Jeannine FELNER 03.88.92.64.33.

2) Pédicure : La pédicure sera à Dambach-la-Ville le lundi 12 décembre 2016 à partir de 13h30 au 23 rue du Général de Gaulle. Prière de s'inscrire chez Marilène au 03.88.92.60.90.

3) Club Vosgien : Dimanche 11 décembre, randonnée et repas au chalet du Willerpfad. Randonneurs départ 9h00, Rdv parking de l'usine Labonal, parcours facile, 2h30 de marche +390 mètres de dénivelé. Chef de course : Benoit Messmer 03 88 92 62 51. VTTistes départ à 9h00, Rdv parking de l'usine Labonal, sortie de 2h30, difficultés selon participants. Vélo en bon état et casque obligatoire. Chef de course : Arie Schuite 09 51 89 44 20. Nous nous retrouverons vers 12h00 au chalet du Willerpfad pour le repas (apéritif-soupe aux pois-fromage-dessert-café). Après le repas, retour sur Dambach-la-Ville, 1h30 de marche et + 270 mètres de dénivelé. Les personnes souhaitant un retour en voiture devront prévoir leurs navettes ou leurs chauffeurs. Inscription pour le repas (10€), merci de vous annoncer chez Denise Schrodi-Carl au 03 90 57 22 13.

ANNONCES

1) Pour Noël – Décorations de fenêtres, pantins articulés, corbeilles et miroirs en rotin, planches à pain, etc. S'adresser à Roland BOEHM – 2 rue du 22^{ème} B.M.N.A – DAMBACH-LA-VILLE – 03.88.92.45.21

2) La Maison Jaune : Fermeture exceptionnelle du magasin pour changement de propriétaire du mercredi 30 novembre au jeudi 1^{er} décembre 2016 inclus. Réouverture du magasin vendredi 02 décembre 2016 à 6h30.

3) Vente de sapins de Noël sur la Place du Marché : Samedi 10, Mercredi 14, Samedi 17 décembre 2016.

4) Pépinière PETER Gilles, producteur, vend sapins de Noël dans sa ferme proche de Villé, commune de Hohwarth. Ouvert tous les jours. 8 rue Saint Gilles – 67220 HOHWARTH. 03.88.85.61.45 ou 06.30.99.56.15

5) Le restaurant « A la Vignette » sera ouvert 7 jours/7 durant le mois de décembre.

Saint Nicolas revient à Dambach-la-Ville

le 4 décembre 2016

14 h 15 départ du cortège Place du Marché,
Saint Nicolas distribuera des friandises
aux enfants sages.

14 h 45 salle du Foyer Culturel Georges Meyer
Spectacle de marionnettes
Entrée gratuite



Le Relais des Assistants Maternels
et la Bibliothèque Municipale
organisent



Les contes des tout-petits



Le vendredi
9 décembre 2016

De 9h15 à 10h30
à la bibliothèque de Dambach-La-Ville

Au programme :
lectures de contes, goûter, approche du livre...

Ateliers réservés aux moins de trois ans
accompagnés de leur assistante maternelle ou d'un parent

Inscription obligatoire

Contact : Bibliothèque de Dambach - 03.88.92.62.67

5 DÉCEMBRE

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE

de la guerre d'Algérie
et des combats du
Maroc et de la Tunisie
de 1952 à 1964.

Une date retenue
par les associations
patriotiques et
d'Anciens
Combattants

Une date qui
rassemble tous les
français devant
les monuments
aux Morts

le 5 décembre,
la France entière se recueille et pavoise
(Loi du 23 février 2005)

à 11h

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
18, rue Vézelay - Paris - Tél. 01 53 89 04 04 - Email : uncnationale@unc.fr



Commune de
Dambach-la-Ville

CONCERT de NOEL

Samedi 10 Décembre 2016 à 20 h
Eglise St Etienne de Dambach la Ville

de l'Orchestre Philharmonique d'Obernai

direction : Philippe CRIQUI

et du Choeur SOTTO VOCE

direction : Michèle BARTHELMEBS



Organisé par le Comité d'Animations de Dambach la Ville
au profit de l'association Les Enfants de Marthe .

Entrée libre - plateau

MAIRIE DE DAMBACH LA VILLE

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTE CAUSÉES PAR LES INONDATIONS DE 2016

AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en Mairie à partir du 21 NOV. 2016

À DAMBACH LA VILLE le 21 NOV. 2016

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



Venez découvrir un cours de
danse dynamique avec Patricia.

Des chorégraphies sympathiques
sur des musiques actuelles, dans
une bonne ambiance.

Un renforcement complémentaire
à la **gym**.

Cours tous mercredis de 15H à
16H (de 6 à 9 ans) et de 16H à
17H (de 10 à 14 ans) à la salle de
gym de l'école primaire
séance d'essai possible dans
l'année.



AVIS AUX DETENEURS DE VOLAILLES



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSECURITE

Le risque vis-à-vis de l'influenza aviaire est désormais qualifié d'"élevé" en Alsace, suite aux cas détectés chez nos voisins européens.

Des mesures de biosécurité renforcées doivent être mises en place afin d'éviter toute incursion éventuelle de ce nouveau virus sur le territoire national.

Tous les élevages de volailles non-commerciaux (basses-cours) ainsi que tous les élevages commerciaux de volailles

Doivent faire l'objet des mesures qui suivent :

- Confinement des volailles avec mise en place de filets de protection sur la basse-cour
- Surveillance quotidienne des animaux
- Protéger le stock d'aliments ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et eau de boisson des volailles

Si vous êtes concernés merci de prendre connaissance des mesures à appliquer.